

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 63 (1934)

**Heft:** 13

**Buchbesprechung:** L'école primaire fribourgeoise sous la Restauration (1814-1830)

**Autor:** Dévaud, E.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à Guin ; M. Alphonse Mauron, à Schmitten, instituteur à Ueberstorf ; M<sup>lle</sup> Charlotte Boschung, à Vuadens, institutrice à Albeuve ; M. Louis Robadey, à Châtel-Saint-Denis, instituteur à Gruyères ; M. Oscar Bosshard, à Ferpicloz, instituteur à Agrimoine ; M. Jean Brasey, à Franex, instituteur à Mossel ; M. Arthur Renevey, à Courtion, instituteur à Auboranges ; M<sup>lle</sup> Anna Ratzé, à Courtion, institutrice à Mannens-Grandsivaz ; M. Charles Mottet, à Cressier-sur-Morat, instituteur à Montagny-les-Monts ; M. Fernand Ducrest, à Promasens, instituteur à Grattavache.



## PARTIE NON OFFICIELLE

### VOYAGE D'ÉTUDE.

Faire son tour de France ou d'Europe était, au temps des Corporations, le rêve de tout jeune maître. La profession pédagogique, plus que toute autre, peut tirer profit des expériences faites ailleurs.

C'est vers la Belgique tout d'abord, à Louvain, que M. l'abbé Dr Léon Barbey, rédacteur du *Bulletin pédagogique*, s'en est allé, vers la Belgique, pays frère du nôtre par ses préoccupations, son caractère et ses méthodes.

Nous souhaitons que le brouillard hivernal ne lui soit pas nocif ; nous nous réjouissons avec tous ses amis en pensant que ce stage à l'Institut des Hautes Etudes pédagogiques lui permettra de développer encore son action et son apostolat.

De Belgique, ni le *Bulletin*, ni l'Ecole normale ne seront oubliés. De Fribourg, notre pensée s'envolera vers le Nord redire à notre cher Abbé notre attachement et nos vœux.

D. FRAGNIÈRE, *dir.*, *rédacteur ad interim*.



### L'Ecole primaire fribourgeoise sous la Restauration (1814-1830)

Ce titre est celui d'un énorme volume in-octavo de 404 pages que vient de publier M. Louis Sudan, instituteur à Matran, à la librairie E. de Bocard, à Paris. Le vaste labeur dont témoigne cet ouvrage a valu à son auteur la distinction bien méritée de docteur ès lettres que lui a décernée la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, en juillet 1933. On ne saurait résumer en quelques pages la matière de ce gros livre ; l'intérêt et la nouveauté en résident dans les détails et les citations. On pouvait croire que, dans les deux tomes de sa vie du P. Girard, Daguet avait dit tout ce que l'on pouvait dire sur notre école à ce moment. M. Sudan ne l'a pas pensé. Il s'est enfoncé pendant de nombreux mois

dans les bibliothèques et les archives ; il a dépouillé méthodiquement les liasses de documents, les registres officiels, les journaux, les brochures ; il en est sorti tout poussiéreux, avec une ample provision de faits et de textes qu'il a fort intelligemment groupés et interprétés. Son histoire de l'école primaire fribourgeoise de 1814 à 1830 renouvelle nos idées sur le P. Girard, corrige Daguet et surtout l'élargit. Daguet ne s'est occupé que des écoles de la ville de Fribourg ; M. Sudan nous renseigne sur l'état de l'instruction populaire dans le canton tout entier. Son livre mérite cependant d'attirer l'attention des pédagogues et des historiens au delà des frontières de notre canton et de notre pays, en Europe, et spécialement dans les nations latines. L'enseignement mutuel trouvait à Fribourg l'une de ses capitales ; l'influence du P. Girard rayonna en France, en Italie, en Pologne et jusqu'en Russie. La suppression du mode mutuel dans les écoles de Fribourg et la retraite boudeuse de leur Préfet ont eu pour conséquence d'accélérer la disparition de ce procédé pédagogique entre 1830 et 1840. A ce titre, l'ouvrage de M. Sudan mérite de trouver place dans les bibliothèques historiques et pédagogiques des pays voisins du nôtre.

Je souhaite qu'il soit accueilli dans les bibliothèques plus modestes des professeurs et des instituteurs de notre canton. Outre l'intérêt que nous ne manquerons pas de prendre à cette lecture, nous devons à M. Sudan ce geste de solidarité et d'amitié ; il nous honore tous par une œuvre remarquable, dont la probe composition a été menée parallèlement à des devoirs astreignants d'instituteur et de père d'une nombreuse famille, dont la publication n'a pu aboutir que moyennant des sacrifices pénibles, et cependant l'auteur, dans le désir d'en rendre l'achat accessible à ses collègues et amis, l'écoule au prix modique de 6 fr. dans les librairies de nos chefs-lieux. On ne peut s'étendre ici sur tout ce que M. Sudan nous apprend sur nos écoles à ce moment, leurs salles et leurs bâtiments, leur fréquentation, leur programme, leurs méthodes, la situation matérielle et la formation des maîtres, l'activité du conseil d'éducation et celle des commissions scolaires de nos douze préfectures. Que chacun lise le livre lui-même au cours des soirées du prochain hiver. Je voudrais cependant m'attarder un peu sur le cas du P. Girard et de l'enseignement mutuel.

Pour se rendre compte de la gravité du conflit entre Mgr Yenni, évêque de Lausanne, et le gouvernement de Fribourg, représenté dans le domaine scolaire par le conseil d'éducation, il est indispensable de se remémorer ce que l'Eglise a toujours exigé et réclame encore d'une école chrétienne. Elle exige de pouvoir organiser souverainement et librement l'enseignement catholique dans les écoles de toute catégorie, d'y nommer les maîtres d'instruction religieuse, de prescrire les manuels, d'inspecter les études et d'organiser les examens. Nul n'enseigne sans délégation de l'Eglise enseignante, dont le représentant ordinaire dans un diocèse est son évêque.

Le droit canon demande de l'Etat, pour les écoles officielles, qu'il reconnaisse le droit de l'Eglise touchant l'enseignement religieux, qu'il organise un enseignement catholique pour les enfants catholiques, que l'enseignement profane lui-même soit donné dans un esprit chrétien. Non seulement les livres et les leçons ne doivent rien contenir qui puisse directement ou indirectement offenser ou léser la foi des enfants et leurs bonnes mœurs, mais « il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programme et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés, non seulement

élémentaire, mais moyen et supérieur » (*Encyclique de S. S. Pie XI sur l'Éducation chrétienne de la jeunesse, du 31 décembre 1929*).

Mgr Yenni ne réclamait rien d'autre. Quoique les écoles du canton aient été presque toutes fondées comme œuvres religieuses, quoique, jusqu'à la République helvétique, elles aient été presque exclusivement régies et soutenues par le clergé, l'Evêque ne s'est pas opposé à ce que l'Etat prenne la direction et l'administration ; il lui a offert sa collaboration et celle de ses prêtres. Il a cependant revendiqué que le gouvernement reconnût son droit de surveillance et d'approbation, au point de vue doctrinal, des règlements, des manuels et des méthodes, ainsi que l'approbation des maîtres auxquels étaient confiés les petits catholiques, le *placet*, comme on disait alors. Ces conditions étaient fort raisonnables ; mais elles n'étaient pas du goût des gouvernants libéraux et spécialement du Conseil d'éducation, qui remplissait alors le rôle de la Direction de l'Instruction publique d'aujourd'hui. Imbus des idées josphistes, fort en honneur à Fribourg au XVIII<sup>me</sup> siècle, gangrenés par le voltairianisme et la philosophie des « lumières », encouragés par l'exemple « totalitaire » de la République une et indivisible et celui, plus proche, de l'absolutisme napoléonien, beaucoup de patriciens et de bourgeois de notre bonne ville se donnèrent comme objectif « de remettre le clergé à sa place », selon la « délicate » formule de l'un d'eux, c'est-à-dire de l'enfermer dans la sacristie. A l'école, le clergé était « remis à sa place », et enfermé dans la leçon de religion qu'on lui concédait.

De 1814 à 1818, l'entente entre l'Evêque et le gouvernement fut relativement amicale. Mgr Yenni appuya sincèrement, loyalement, efficacement les efforts du Conseil d'éducation, nommé en 1816, pour améliorer l'enseignement, créer de nouvelles écoles, assurer une fréquentation plus régulière, tout en faisant les réserves indispensables au sujet des tentatives non déguisées d'accaparement de la formation de la jeunesse par le pouvoir civil. Il approuva même, en 1817, l'emploi de la « méthode mutuelle » que le P. Girard avait découverte en 1815 et qu'il avait introduite dans les écoles de la ville en 1816.

Depuis 1804, le P. Girard dirigeait les écoles des garçons de la ville, avec le titre de Préfet. Il avait été appelé à cette fonction par la municipalité ; c'est de cette autorité qu'il dépendait immédiatement. De 1804 à 1814, les écoles du P. Girard connurent une prospérité splendide, si bien que l'on accourait à Fribourg de toute l'Europe et que la Diète fédérale, en 1809, choisit leur directeur comme juge de Pestalozzi et de ses méthodes. On ne saurait assez dire, et cela importe à notre débat, que la renommée du P. Girard n'était alors nullement attachée à son usage du mode mutuel.

Or, vers 1818, la fraction « drapeau blanc » des patriciens et la fraction libérale se disputaient âprement la suprématie au gouvernement et au Grand Conseil. L'un des points où elles s'affrontèrent fut le rappel des Jésuites. La fraction « drapeau blanc » l'emporta. La fraction libérale résolut de prendre sa revanche dans le domaine de l'enseignement primaire ; elle réussit à renforcer l'autorité du Conseil d'éducation, qui reçut, en 1819, un pouvoir presque discrétionnaire sur l'administration des écoles des campagnes ; elle constitua, en 1819, une commission scolaire par préfecture, exclusivement civile, juridiquement, encore que des ecclésiastiques y fussent appelés ; elle prétendit y imposer l'utilisation du mode mutuel, puis celle de la *Grammaire des Campagnes*, du P. Girard, sans demander à Mgr Yenni son assentiment sur ces diverses mesures. Le mode mutuel fut le prétexte de la lutte, moins entre l'Evêque et le Conseil d'éducation qu'entre la fraction « blanche » et la fraction libérale des patriciens. On se trom-

perait fort en pensant qu'il n'était question, dans cette dispute, que de l'emploi ou du non-emploi de moniteurs. Le véritable enjeu de ce que M. Sudan appelle une « bataille pédagogique » était le monopole étatiste de l'enseignement que revendiquait la fraction libérale, agissant par le Conseil d'éducation, tandis que Mgr Yenni voulait que l'Etat reconnût et sauvegardât « les droits de surveillance et de direction inhérents à l'épiscopat ». Il y allait en vérité de la foi et de la vie religieuse future du pays tout entier. Mis en demeure de se prononcer, Mgr Yenni ne pouvait pas ne pas parler, et il ne pouvait que condamner cet enseignement mutuel dont on se servait comme d'une machine de guerre contre son autorité et la religion. Il le condamna dans une lettre du 25 février 1823, puis dans une autre du 23 mai. Le 4 juin, la fraction « blanche » du Grand Conseil, renforcée de membres hésitants que les déclarations énergiques de l'Evêque avaient impressionnés, repoussa le mode mutuel par 79 voix contre 35, à la grande fureur des libéraux. Le 6 juin, le P. Girard notifiait qu'il ne pouvait accepter de diriger plus longtemps les écoles de la ville et remettait sa lettre de démission au Conseil municipal.

On peut dire que c'est au nez de l'Evêque qu'elle fut jetée et c'est l'Evêque qu'on rendit responsable de ce geste. Nous avons le regret de ne pouvoir suivre ici les nombreux apologistes du P. Girard. En bon fils de St-François qu'il était, le P. Girard avait à se soumettre et non pas à se démettre. Il ne pouvait arguer de l'exemption de son couvent ; comme directeur d'une école publique, il dépendait ecclésiastiquement de l'Ordinaire diocésain. On a dit qu'il y allait de son honneur ! L'honneur d'un prêtre, celui d'un religieux à plus forte raison, veut qu'il obéisse à l'Eglise même dans la souffrance et par la souffrance. Souffrir par l'Eglise a la même efficacité de salut que de souffrir par Dieu. N'est-ce point, au contraire, l'opprobre d'un homme qui s'est consacré solennellement au service de l'Eglise de se prêter comme tête de bétail aux machinations de méchants qui n'ont d'autre dessein que de démolir l'autorité de l'Eglise et de soustraire à son action l'enfance et la jeunesse ?

Oh ! je sais que l'on a fait subir au P. Girard des traitements abominables ; ce n'est pas sans horreur qu'on apprend que des scélérats allèrent jusqu'à violer la tombe de sa mère et à jeter son cercueil dans le ruisseau au bord du chemin. En quoi l'Evêque est-il responsable de ces excès ? L'Evêque, nous le savons, estimait le P. Girard ; il souhaitait collaborer avec lui ; il fut peiné de sa décision ; il aurait voulu l'éviter. Dans un diocèse, ni les divagations de politiciens même bien pensants ne comptent, ni les divagations d'ecclésiastiques échauffés ; l'Evêque seul est le pouvoir ordinaire, seul il représente l'Eglise dans son magistère et son autorité. Je regrette que le P. Girard ne l'ait pas compris.

A mon sens, sa démission fut une erreur dont il souffrit le premier. Son école, corrigée selon le désir de l'Evêque — et combien cette correction était facile, puisque l'illustre Cordelier n'avait appliqué la méthode mutuelle qu'avec d'assez notables mitigations — aurait continué d'attirer l'attention de l'Europe pédagogique et l'on aurait continué d'instituer des « girardines » dans tous les pays ; lui-même serait devenu pour cent ans le maître de l'enseignement simultané, enseignement qui avait pour lui le bon sens, la psychologie et l'avenir. Au contraire, privé de ses enfants, le P. Girard mena plus d'un quart de siècle une vie maussade, découragée et en somme obscure. Peu après sa retraite maladroite, il dut constater que la vogue du mode mutuel s'évanouissait aussi vite qu'elle était apparue ; lui-même, reniant enfin ce qu'il avait



erronément considéré comme l'originalité de son école, ce pour quoi il avait tant souffert, dut composer et publier son *Cours régulier de langue maternelle* pour cet enseignement simultané dont il n'avait pas voulu en 1823, encore qu'il lui ait valu la gloire de 1804 à 1816.

Quitter un tel poste par coup de tête, surtout en pleine période de crise, cela peut réjouir quelques adversaires bornés ; le pays en souffre ; le démissionnaire constate bientôt qu'il a brisé sa carrière ; dans son propre pays, il reste dépaysé ; parmi les siens, il fait figure d'exilé. Jusqu'à sa mort, le P. Girard, prêtre pieux, religieux exemplaire, paraîtra aux yeux de l'opinion l'ami et l'appui des sectaires qui votèrent les articles de Baden et s'employèrent à la suppression des couvents. Nous aimons à penser que, en 1934, l'excellent Cordelier, mieux informé de l'enseignement de l'Eglise, mieux averti des périls des démissions *ab irato*, se serait plié aux exigences de son Evêque, qui, lui, aurait distingué plus nettement aussi entre un procédé inoffensif et les doctrines qu'on y avait insidieusement accolées. Sans doute n'aurait-il pas ceint son front de l'auréole d'un martyr du libéralisme et des « lumières », Alexandre Daguet ne se serait pas constitué son biographe. Sa *Vie* par le P. Veuthey, privée de quelques exclamations, n'en aurait été que plus édifiante et plus précieuse.

A vrai dire, les jugements que j'é mets ci-dessus me sont tout personnels. M. Sudan se borne à conter les événements sans les commenter ; il produit ses textes et ses documents avec une impartiale et sereine objectivité. Les pièces nouvelles cependant qu'il vient de verser au procès abondent dans le sens que j'ai dit ; lui-même le fait sobrement remarquer en plusieurs endroits.

Ces quelques réflexions ne se rapportent qu'à six douzaines de pages de son gros volume. Les 350 autres ne méritent pas moins qu'on les lise et qu'on les utilise. Elles sont plus neuves, elles apportent nombre de renseignements inédits sur l'état de nos écoles, leur organisation et leur développement. Pour être moins dramatiques que celles qui narrent la « bataille pédagogique » de 1823, elles n'en sont pas moins instructives ; j'y ai beaucoup appris ; ce me fut un plaisir d'en prendre connaissance à trois reprises, ce qui donne quelque autorité aux félicitations bien chaleureuses que je crois être en droit d'adresser à M. Louis Sudan, ayant eu l'honneur déjà de les lui présenter à l'issue de son examen de doctorat, en qualité de doyen de la Faculté des lettres de notre Université.

E. DÉVAUD.

---

## LE ROMAN D'UN INSTITUTEUR

---

M. Alphonse Aeby, professeur à l'Ecole normale d'Hauterive, a publié, cet été, à la Librairie St-Paul, à Fribourg, un roman puissant et tragique où se trouvent décrites les premières années d'activité d'un jeune instituteur, dans un village important dénommé Rœmerswyl, que sa « topographie » situe indubitablement dans la Singine. L'auteur n'en est pas à son premier essai. Son œuvre littéraire est déjà considérable : un grand nombre d'articles et de nouvelles éparpillés dans divers journaux, trois livres épais : *Der arme Jacob* nous offre l'histoire du *Pauvre Jacques*, ce fermier de la reine Marie-Antoinette que chante une romance, autour duquel se joue la destinée mouvementée, contradictoire et bientôt sanglante des Suisses au service de la royauté française, lors des premières années de la Révolution ; *Um Land und Liebe*, recueil de récits joyeux ou touchants se rapportant à la vie populaire singinoise ; *Die Löwenberger*,